COMISSÂO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

COMMISSION DE LA CEDEAO

Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau

Processus ECOWAP/PDDAA

Mémorandum relatif au bilan des activités réalisées en 2011-2012 et aux perspectives de travail pour 2013-2015

Septembre 2012

Sommaire

1 Introduction 3
2 Rappel des grandes étapes de l'opérationnalisation d'ECOWAP 4
3 Rappel des orientations du Comité Ministériel d'Accra – février 2011 5
4 Les principales réalisations 5
4.1 Les actions et programmes initiaux 5
4.2 La mise en œuvre des décisions du Comité Ministériel d'Accra 8
4.2.1 Au titre du dispositif institutionnel 8
4.2.2 Au titre du mécanisme de financement 9
4.2.3 Au titre de l'accélération de la mise en œuvre du PRIA 9
5 Les perspectives 2012-2015 10
5.1 Un défi : amplifier la cohérence et les impacts 10
5.2 Trois orientations prioritaires 10
5.2.1 Installer définitivement le dispositif institutionnel de pilotage, d'exécution et de financement 11
5.2.2 Accélérer la mise en œuvre concrète des programmes régionaux et mettre en place la Réserve régionale de sécurité alimentaire 12
5.2.3 Promouvoir deux initiatives centrées sur la sécurité alimentaire 12

1 Introduction

1. Le secteur agricole au sens large du terme (production végétale, animale, halieutique et forestière) est un des principaux vecteurs du développement économique et social de l'Afrique de l'Ouest. Il constitue une des sources essentielles de création de richesse, avec une contribution à hauteur de 35% à la formation du PIB régional. Il occupe environ 60% de la population active de la région, dont plus de la moitié est constituée par des femmes engagées dans de multiples activités de production, de transformation et de commercialisation. Le secteur agricole contribue pour environ 16% aux recettes extérieures, et fait notamment de l'Afrique de l'Ouest la première région exportatrice de cacao du monde.

2. Le secteur agricole génère la majeure partie des produits qui alimentent le commerce intra-communautaire et constitue un des principaux vecteurs de l'intégration régionale des marchés. Il joue un rôle déterminant dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et partant contre la pauvreté. En effet, il contribue à hauteur de plus de 80% à la satisfaction des besoins alimentaires des populations ouest africaines, à travers l'autoconsommation des ménages agricoles, l'approvisionnement des marchés de proximité et des marchés urbains de produits vivriers. Une bonne partie des revenus des petits exploitants familiaux provient des activités agricoles, pastorales et halieutiques. Toutefois, les importations alimentaires représentent un poste important dans le déficit commercial de la plupart des pays. Ces importations contribuent à compenser les aléas de production, mais ne règlent pas l'insécurité alimentaire des ménages les plus pauvres, en raison de leur faible pouvoir d'achat.

3. Au cours des trente dernières années, l'agriculture ouest africaine a enregistré d'importants progrès, notamment en termes de volume de la production des différentes spéculations. Bien que le taux de croissance moyen des productions soit légèrement supérieur à celui de la population, ces performances ont été moins le résultat de gain de productivité, que d'un accroissement significatif des superficies emblavées. Cette stratégie extensive répond à la croissance démographique rurale mais trouve ses limites : raréfaction des terres, chutes de fertilité, excédents de production familiaux trop faibles pour réduire la dépendance alimentaire de la région et améliorer les revenus des producteurs, etc.L'agriculture ouest africaine est confrontée à de nombreuses difficultés en lien avec le faible recours aux facteurs de production (intrants, matériels agricoles) et le caractère inadapté des mécanismes de financement.

4. La transformation massive des agricultures ouest africaines dépend en grande partie de l'exploitation judicieuse de l'énorme potentiel et atout dont dispose la région. En effet qu'il s'agisse de la diversité des zones agro-écologiques, de la disponibilité de terres cultivables et irrigables, des ressources en eaux de surface et souterraines, que du capital humain, l'Afrique de l'Ouest regorge de potentiels suffisants pour faire de l'agriculture, le socle du développement économique et social de la région.

5. C'est fort de ces constats, qu'au lendemain de la révision du traité de la CEDEAO, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont instruit la Commission de l'organisation de doter la région d'une politique agricole commune. Le processus de formulation de la politique va s'accélérerave c le mandat donné par l'Union africaine aux Communautés Economiques Régionales pour opérationnaliser le NEPAD, notamment la mise en œuvre de son volet agricole, le PDDAA.

6. Dès 2004, la Commission de la CEDEAO initie un processus participatif et inclusif de concertation qui a permis de diagnostiquer les défis, les enjeux et le modèle d'agriculture qui prend en compte les préoccupations des différents acteurs : Etats, organisations socioprofessionnelles, secteur privé. Le processus a abouti en janvier 2005, à l'adoption à Accra (Ghana), par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, de la politique agricole de la Communauté (ECOWAP).

7. L'ECOWAP est focalisée sur les enjeux régionaux et se veut un instrument de gestion des interdépendances et des enjeux communs aux pays membres de la CEDEAO. Elle ne se substitue pas aux politiques agricoles nationales, mais impulse leur harmonisation et leur convergence, à travers les PNIA et le PRIA. Elle repose sur *«Une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».*Elle a pour finalité la promotion de la souveraineté alimentaire de la région.

2 Rappel des grandes étapes de l'opérationnalisation d'ECOWAP

8. Dès son adoption en Janvier 2005, la CEDEAO a engagé la mise en œuvre de l'ECOWAP, tant au plan régional que national, à travers l'élaboration dès 2006 du premier plan d'action. Ce plan a intégréles grands programmes majeurs en cours d'exécution par les OIG de la région, et esquissé des projets précurseurs pour opérationnaliser l'ECOWAP.

9. La crise alimentaire née de la flambée des prix mondiaux des produits de base a accéléré la mise en œuvre de l'ECOWAP, en amenant les Etats et la Commission à élaborer des programmes d'urgence, qui dans leur conception et leur essence, préfiguraient les plans nationaux et régionaux d'investissement agricole. Adoptée en 2008 par la CEDEAO, « l'offensive régionale pour la production alimentaire et la lutte contre la faim »formulait une réponse à la crise structurée autour de trois axes : intensification de la production, régulation des marchés et, amélioration de l'accès à l'alimentation des populations vulnérables.

10. Ces axes d'intervention constitueront l'ossature des trois programmes mobilisateurs formulés en 2009. Ces derniers portent sur (i) la promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaire, (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole et, (iii)la réduction de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité structurelle des populations au travers de filets sociaux de sécurité. Ces trois programmes comportent des volets d'investissements d'une part, et des instruments de politiques publiques permettant d'orienter le développement agricole et d'accélérer la trasformation des agricultures, d'autre part : (i) appui à lintensification de la production, (ii) régulation du marché et, (iii) amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation (réserve de sécurité alimentaire et programmes de filets de protection sociale notamment).

11. Les trois programmes ont alimenté la conférence sur le financement de l'agriculture organisée par la CEDEAO en Novembre 2009. Au terme de cette conférence, tous les protagonistes du développement agricole (la Commission de la CEDEAO, la Commission de l'Union Africaine, les Etats, les Orginations socioprofessionnelles agricoles, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers) ont signé un pacte qui fait de l'ECOWAP, le cadre de référence des interventions dans le secteur agricole en Afrique de l'Ouest.

12. Consécutivement à la tenue de la conférence régionale sur le financement, les Programmes Nationaux et le Programme Régional d'InvestissementsAgricolessont élaborés courant 2009 et 2010. Ils ont donné lieu à des tables rondes nationales au cours de l'année 2010 et des business meeting qui ont permis de mobiliser les premiers financements. Au niveau régional, le business meeting s'est tenu en juin 2010 à Dakar.

3 Rappel des orientations du Comité Ministériel d'Accra – février 2011

13. Tenu à Accra (Ghana) en février 2011, le dernier Comité Ministériel a pris un ensemble de décisions guidées par le souci de privilégier un certain nombre de priorités répondant aux attentes des pays et de la Communauté régionale.

14. Ces priorités concernaient :
    a. *Le champ institutionnel*, avec la mise en place de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), du Fonds régional logé à la BIDC (ECOWADF), du Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation, et du Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation, via l'adoption des actes juridiques conformes ;

    b. *Le champ du financement* de l'ECOWAP, y compris les PNIA, avec un appel pressant aux partenaires techniques et financiers pour dégager des ressources additionnelles et respecter les engagements du Sommet de l'Aquila (Italie). Les Ministres appelaient par ailleurs les PTF à aligner réellement leurs interventions sur les politiques nationales et régionales et à améliorer leur coordination. A cette fin, le Comité Ministériel a encouragé les PTF à finaliser leur travail de cartographie des appuis au secteur agricole ;
    c. *Le champ des instruments régionaux de politiques publiques*, en invitant la Commission à préparer des directives permettant d'harmoniser les politiques nationales, et à mettre en place des Task Forces régionales pour accélérer l'opérationnalisation des instruments. Ces Task Forces privilégiaient plusieurs thématiques majeures : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des principaux partenaires du pacte régional ; (ii) la mise en œuvre des instruments d'appui à la production ; (iii) la mise en place des instruments d'appui au stockage, au warrantage, et à la commercialisation groupée par les organisations de producteurs, ainsi que la promotion des chaînes de valeur au sein des sous espaces d'échanges régionaux ; (iv) la mise en œuvre des filets de sécurité ciblés sur les populations vulnérables et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de stockage de sécurité ;

    d. *Le champ de la cohérence des politiques de la CEDEAO*, avec le souhait des Ministres de l'Agriculture de voir se conclure les négociations sur le TEC, avec des droits de douane conformes aux enjeux du secteur agricole, complétés par des mesures complémentaires (instruments de défense commerciale) permettant de réduire les impacts de l'instabilité des marchés mondiaux sur les marchés régionaux.

4 Les principales réalisations

4.1 Les actions et programmes initiaux

15. Dès l'adoption de l'ECOWAP en 2005, le plan d'action 2006-10 a permis de faire un premier travail de « réalignement progressif» des programmes régionaux existants autour des nouvelles

orientations de la politique régionale, et de planifier un ensemble d'actions initiales permettant d'engager sa mise en œuvre.

16. Cette première étape a aussi été mise à profit pour préparer le Programme Régional d'Investissements Agricoles, le PRIA, couvrant la période 2010-2015.

17. Les actions concrètesont portées sur les chantiers suivants :

    a. La révision et l'adoption de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest, élargie au Tchad et à la Mauritanie ;
    b. La mise en place d'un système régional d'information agricole et d'aide à la décision (ECOAGRIS), avec deux tranches : 7 pays en 2011 et les 8 autres pays en 2012 ;
    c. Le lancement d'un Programme de Biotechnologies et de Biosécuritémis en œuvre en collaboration avec le CORAF ;
    d. La stratégie de promotion de l'utilisation des engrais en Afrique de l'Ouest et l'appui à la mise en œuvre du Projet conjoint UEMOA-CEDEAO relatif au Marché Régional des Intrants (MIR PLUS), en collaboration avec IFDC;
    e. La mise en œuvred'un plan d'actions régional de lutte contre la Mouche des fruits (appui Union européenne);
    f. La mise en place d'un cadre de convergence et de mise en œuvre de politiques foncières harmonisées dans l'espace CEDEAO;
    g. L'instauration d'un cadre d'accélération de la diffusion des technologies agricoles probantes ;
    h. La promotion du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest(appui Banque Mondiale) mis en œuvre en collaboration avec le CORAF ;
    i. L'appui à la production de semences améliorées dans le cadre de la réponse à la crise alimentaire (facilité Union européenne) et la mise en place d'une Alliance sur les semences (appui USAID)en collaboration avec le CORAF ;

18. Plusieurs programmes sous sectoriels ont été initiés au niveau des filières ;
    a. Le programme régional de développement de la pêche et de l'aquaculture ;
    b. Le plan d'action pour le développement de l'élevage ouest africain ;
    c. Le développement d'un cadre harmonisé de développement de l'interprofession agricole régionale, dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur ;
    d. Le développement des chaînes de valeur à l'échelle régionale pour les produits à fort courants d'échanges entre les pays sahéliens et côtiers : maïs, bétail, etc. (USAID/ATP-EATP) ;

19. Les enjeux de sécurité alimentaire ont fait l'objet de plusieurs programmes. Ils sont généralement mis en œuvre par le CILSS qui dispose d'une compétence reconnue par la CEDEAO :
    a. Le programme mis en œuvre avec l'appui de l'Union européenne, ciblé sur l'information et l'aide à la décision dans la gestion de la sécurité alimentaire ;
    b. Le programme mis en œuvre par la CEDEAO et le CILSS avec l'appui de l'Agence française de développement, portant sur le renforcement des capacités des acteurs et dispositifs régionaux et nationaux à assurer la sécurité alimentaire des populations ouest-africaines ;
    c. Par ailleurs, au cours de la période, la CEDEAO a, avec le concours de l'UEMOA , du CILSS et du Hub Rural, pris l'initiative de réunir les instances de décision lorsque des crises alimentaires majeures ont affecté la région ;

20. Plusieurs règlements ont été élaborés conjointement, dans la plupart des cas avec l'UEMOA, et adoptés. Il s'agit des règlements, (i) CEDEAO N°C/REG.4/05/2008portant harmonisation des règles régissant le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO et les Règlements d'exécution associés (Reste le REG Exécution sur : Catalogue + COASem) ; (ii) CEDEAO N°C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace et les Règlements d'exécution associés –(Reste le REG Exécution sur : COAHP) ; (iii) CEDEAO N°C/REG.21/11/10 portant harmonisation du cadre structurel et des règles opérationnelles en matière de sécurité sanitaires des animaux, des végétaux et des aliments dans l'espace CEDEAO ; CEDEAO N°C/REG.22/11/10 relatif aux procédures communautaires de gestion du médicament vétérinaire dans l'espace CEDEAO ; (iv) CEDEAO N°C/REG.23/11/10 portant création et modalités de fonctionnement d'un Comité Régional Vétérinaire (CRV) au sein de la CEDEAO. A ces règlements, il faut intégrer l'adoption de la Directive C/DIR.1/11/10 sur la Pharmacie vétérinaire dans l'espace CEDEAO.

21. Les réalisations au plan national vont dans le sens d'une plus forte internalisation de la démarche et de l'approche PDDAA. Ainsi tous les pays de la région ont élaboré et validé leur Programme National d'Investissement Agricole couvrant l'ensemble du secteur agricole, organisé une table ronde nationale et signé un pacte multi acteurs (COMPACT). Ils ont également élaboré leur plan d'investissement agricole, soumis à la revue externe. Douze des quinze Etats de la Communauté ont organisé leur business meeting. Les budgets consacrés à l'agriculture augmentent dans tous les pays, avec un plan de respect de l'engagement de Maputo fixé au plus tard en 2013, à l'exception du Nigeria (qui a tout de même déjà atteint une croissance agricole de plus de 6% avec son budget actuel).Tous les pays ont bénéficié des Fonds GFRP, 5 des Fonds GAFSP et d'autres du financement IDA ou d'autres partenaires. On estime aujourd'hui à plus de 2 milliards de dollars US, le montant des fonds complémentaires mobilisés par les Etats, pour le financement des PNIA;

22. Enfin, réagissant à la crise alimentaire, née de la flambée des prix des produits de base, la quasi-totalité des pays de la Communauté ont adopté un ensemble de mesures visant à : (i) relancer la production à court et moyen terme , par la fourniture d'intrants (engrais, semences), la réhabilitation des périmètres irrigués, les appuis-conseils, (ii) réduire le coût de l'alimentation par des mesures fiscales et tarifaires, la fixation et le contrôle des prix, les interventions sur les marchés et les opérations ciblées sur les populations vulnérables.

23. Au cours des premières années de mise en œuvre de l'ECOWAP, le DAERE a développé un dialogue soutenu avec les organisations de producteurs, en particulier leurs réseaux régionaux. Il a appuyé leur travail de structuration, ainsi que la mise en œuvre de leurs plans d'action. Le ROPPA, fédérant la majorité des organisations de producteurs organisées en coordinations nationales, ainsi que le Réseau BilitalMaroobé et l'APESS dans les domaines de l'élevage et du pastoralisme, constituent avec le Réseau régional des Chambres d'agriculture (RECAO), les principales organisations de producteurs agricoles partenaires de la CEDEAO.

24. La commission apporte un appui à la structuration des acteurs des réseaux émergents. Il en est ainsi dans le secteur de la pêche avec le REPAO. Cet appui concerne aussi certains produits : le beurre de karité, avec Global Shea Butter Alliance ; l'anacarde avec ACA à travers the African Cashew Alliance, et l'ECOWAS TEN (Expect Initiative) qui porte sur la mangue et l'huile de palme.

25. Les questions commerciales constituent une dimension fondamentale de l'ECOWAP, à la fois au niveau de la promotion du commerce régional, et au niveau de la politique aux frontières de l'espace CEDEAO. Ces chantiers relèvent du Département du Commerce mais s'appuient sur un

dialogue soutenu avec les départements en charge des politiques sectorielles. Le DAERE a joué un rôle majeur pour intégrer les enjeux agricoles dans les politiques commerciales, notamment : (i) dans le cadre de la négociation APE, avec le classement de la plupart des produits agricoles dans la catégorie des produits sensibles en vue de préparer une offre d'accès aux marchés qui réponde aux attentes du secteur, et (ii) dans le cadre de l'extension du TEC à l'ensemble de l'espace CEDEAO, avec deux acquis importants : la création de la cinquième bande tarifaire d'une part, et la reclassification des produits d'autre part. Un compromis a été trouvé pour la plupart des produits agricoles et alimentaires. Des améliorations doivent encore être recherchés sur certains produits stratégiques tels que le riz et certains produits transformés considérés comme des matières premières (poudre de lait par exemple).

26. Le programme PAN-SPSO, exécuté par l'UA/IBAR centré sur l'amélioration de la participation des pays africains aux instances de normalisation (IPPC, OIE, CODEX et SPS/WTO), participe aussi des initiatives de la CEDEAO pour améliorer l'environnement commercial des acteurs des filières agroalimentaires.

4.2 La mise en œuvre des décisions du Comité Ministériel d'Accra

27. Les différents chantiers précédents s'inscrivent dans l'esprit des décisions du Comité Ministériel d'Accra, relatives à l'appui de la Commission de la CEDEAO aux Etats membres, et à la mise en œuvre des différentes composantes du PRIA.

28. Toutefois, un ensemble d'activités ont été conduites dans le cadre de la mise en œuvre des décisions d'Accra.

4.2.1 Au titre du dispositif institutionnel

29. La mise en œuvre des recommandations du Comité Ministériel en ce qui concerne le dispositif institutionnel a porté essentiellement sur deux aspects importants : (i) les activités visant le renforcement des capacités des institutions et, (ii) la préparation des dossiers techniques pour assurer un fonctionnement correct des structures statutaires de pilotage prévus.

30. Au titre du renforcement des capacités des institutions de pilotage et mise en œuvre de la politique régionale, les activités suivantes ont été conduites :

- L'initiation du projet de renforcement des capacités de la Commission, notamment du Département Agriculture et développement rural pour mettre en œuvre l'ECOWAP. Ce projet est financé par l'ACDI et la Coopération Espagnole. Il vise à renforcer la capacité d'action du Département en Ressources Humaines et en outils de travail adéquats.

- La mise en œuvre du projet TCP/FAO-CEDEAO, financé par laCoopération Espagnole et qui vise le renforcement des capacités de la Commission à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) et des Etats dans la formulation des Projets « bancables ».

- La formulation d'un projet de renforcement des capacités de pilotage, de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation l'ECOWAF/PDDAA soumis aufinancement du MDTF (FS) au niveau de la Banque mondiale. Ce projet vient d'être financé pour 4 ans;

- La publication des actes(Août 2011)relatifs à la création de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation, ainsi que ceux relatifs au Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation, en application de l'engagement pris par la Commission, les Etats, les partenaires techniques et financiers, les Organisations socioprofessionnelles agricoles, lors de la signature du pacte régional.

- L'élaboration en cours des documents de base des structures de pilotage : guide pratique sur la constitution et le fonctionnement du Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation et du Comité Inter-départements pour l'Agriculture et l'Alimentation ; le manuel de procédure et le guide méthodologique pour le fonctionnement de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation.

- La mise en place de l'Agence Régionale pour l'Alimentation et l'Agriculture, à travers :

    - La mise à disposition du site et des bureaux au sein de la BIDC à Lomé ;
    - le recrutement des agents (définition des profils de poste des responsables et du personnel, publication des appels à candidature).

4.2.2 Au titre du mécanisme de financement

31. Plusieurs activités concourant à l'opérationnalisation du Fonds Régional ECOWADF ont été entreprises. La première a consisté à la publication, en Août 2011, du décret instituant le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation. La seconde a porté sur l'élaboration des termes de référence de l'étude portant sur les procédures détaillées du Fonds régional pour l'Agriculture et l'Alimentation. Le processus de lancement de l'étude proprement dite est engagé.

32. Sur un autre plan, le Fonds a été abondé sur ressources propres de la Commission de la CEDEAO à hauteur de trente huit (38) millions de dollars US. Des démarches sont entreprises auprès des partenaires financiers pour qu'ils alimententl'ECOWADF, de leurs contributions au titre des engagements pris lors de la signature du pacte régional.

4.2.3 Au titre de l'accélération de la mise en œuvre du PRIA

33. Plusieurs initiatives ont été lancées pour accélérer la mise en œuvre du Plan régional d'investissement agricole (PRIA). Il s'agit principalement :

    (i) De la mise en place des Task forces et du démarrage progressif de leurs travaux relatifs à la formulation détaillée des programmes régionaux. Le degré d'avancement varie selon les thèmes :

    a. La Task Force sur le stockage de sécurité alimentaire a finalisé et remis l'étude de faisabilité relative à la constitution de la réserve régionale ;
    b. La Task Force sur le renforcement institutionnel a concentré ses travaux sur le développement des capacités des organisations de producteurs, dans le cadre de la préparation d'un programme soumis à la Commission européenne. Ce programme vient d'être retenu et bénéficiera d'un financement pour les cinq prochaines années;
    c. Les Task Force relatives à : (i) l'appui à la production ; (ii) la régulation des marchés et le stockage ; (iii) l'appui à la mise en place des filets de sécurité ; (iv)la promotion des chaînes de valeur et des interprofessions (notamment autour du secteur de l'aviculture - UOFA) sont en cours d'installation et doivent discuter les propositions de programmes régionaux avant fin 2012 ;
    d. La Task Force sur le foncier poursuit ses travaux visant à doter la région d'un cadre de convergence et de mise en œuvre de politiques foncières harmonisées. L'étude technique vient d'être achevée et sera soumise sous peu à la validation des acteurs de la région.

(ii) De l'appui aux initiatives de mise en place d'interprofessions régionales dans les secteurs suivants (i) les semences autour de l'Alliance sur les semences, animée par le CORAF; (ii) les engrais pour lequel les acteurs sont en cours d'identification, (iii) dubétail et de la viande (COFENABI a lancé un processus d'alliance avec les autres pays, non membres). A ces initiatives, s'ajoutent les appuis de la CEDEAO à la mise en place des cadres de concertations techniques des filières au sein du ROPPA. Le Cadre Régional de Concertation des Organisations de producteurs de riz est déjà fonctionnel. Le processus pour les filières bétail - viandes et maïs est en cours.

(iii) De l'initiation et de la mise en œuvre (en collaboration avec le ROPPA) d'un programme de formation de Jeunes Agro-Entrepreneurs. Le programme couvre la période 2011-2015. Il est exécuté par le Centre SONGHAÏ installé à Ouando au Bénin. Il consiste en une allocation annuelle permettant de former chaque année une trentaine de jeunes entrepreneurs agricoles.

5 Les perspectives 2013-2015

5.1 Un défi : amplifier la cohérence et les impacts

34. Le passage de multiples programmes et projets à une approche intégrée au sein d'une politique cohérente est un exercice d'une extrême complexité. Ce travail a été engagé progressivement depuis l'adoption de la politique avec le premier plan d'action en 2005. Celui-ci tentait de repositionner les programmes existants sous forme d'actions initiales ou de programmes de première génération. L'adoption du PRIA structuré autour de trois objectifs spécifiques a constitué une deuxième étape dans cette démarche. Son opérationnalisation est toujours en cours.Les principaux programmes permettant sa mise en œuvre intégrale sont en cours d'élaboration et devraient être finalisés en vue d'une mise en œuvre concrète dès le début 2013. Il en va de même des trois principaux instruments régionaux relatifs à l'intensification de la production, à la régulation des marchés des principaux produits stratégiques et à la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

5.2 Trois orientations prioritaires

35. La succession des crises alimentaires dans la région (fréquence et ampleur croissantes) révèle le chemin qu'il reste à parcourir pour que les politiques nationales et régionales soient réellement en capacité de relever le défi de la sécurité alimentaire pour tous.

36. L'analyse des facteurs de ces crises montre que la région doit s'attaquer de façon plus résolue encore à l'ensemble des dimensions de l'insécurité alimentaire et des crises : accroître les disponibilités pour répondre à la croissance des besoins induits par la croissance démographique, accroître les revenus et améliorer les conditions d'existence des ménages pauvres, principalement ruraux, tout en améliorant leur résilience et leur capacités à affronter les risques, améliorer le fonctionnement des marchés internes et réduire les conséquences de l'instabilité des marchés internationaux, développer les outils de gestion des risques et des crises.

37. Ces crises ne remettent pas en question les orientations fondamentales de l'ECOWAP. Cette dernière s'adresse à ces différentes dimensions des crises alimentaires. Mais elle questionne plusieurs aspects liés à sa mise en œuvre :

a. La capacité institutionnelle et financière des acteurs de la région à mettre en œuvre l'ensemble des programmes nationaux et régionaux dans les délais impartis;
b. La détermination de priorités centrales autour desquelles cristalliser les efforts d'investissements en vue d'obtenir des impacts rapides, massifs et durables ;
c. La gouvernance de la sécurité alimentaire avec un double souci :
   - Une approche permettant de mieux saisir les spécificités des populations et des zones vulnérables dans les différents contextes, et d'améliorer l'intégration des populations et de leurs organisations dans l'identification et la mise en œuvre de stratégies de sortie de crise ;
   - Une approche permettant de mieux articuler les échelles de l'action publique, depuis le niveau local, jusqu'au niveau régional et international.

38. C'est dans ce contexte que la Commission de la CEDEAO propose au Comité Ministériel trois orientations majeures pour les trois prochaines années :
    a. Installer définitivement et faire fonctionner le dispositif de pilotage, d'exécution et de financement de l'ECOWAP ;
    b. Promouvoir une offensive régionale pour la relance soutenue et durable de la riziculture en Afrique de l'Ouest ;
    c. Promouvoir une réforme des approches de la sécurité alimentaire, et de la prévention-gestion des crises, dans le sens d'une forte implication des populations et d'une réponse centrée sur la résilience et l'amélioration durable des conditions de vie des ménages ruraux pauvres.

5.2.1 Installer définitivement le dispositif institutionnel de pilotage, d'exécution et de financement

39. Les organes de pilotage et de mise en œuvre de l'ECOWAP, ainsi que ses instruments de financement ont été définis à partir d'un diagnostic sur les besoins et d'une analyse des capacités de mise en œuvre du Département.

40. La priorité doit être de faire fonctionner rapidement l'ensemble du dispositif de façon articulée, coordonnée et cohérente en s'assurant que chaque organe est en capacité de remplir son rôle et le fait.

41. A cette fin, la Commission doit :

    a. Publier les actes formels relatifs à la mise en place du Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation ;
    b. Finaliser les recrutements, installer le personnel de l'ARAA et doter cette dernière en équipements et matériels ;
    c. Finaliser les manuels de procédures relatifs à l'ARAA et au Fonds Régional ECOWADF ;
    d. Finaliser l'accord opérationnel entre le DAERE et la BIDC ;
    e. Finaliser les guides de fonctionnement des deux Comités (CCAA et CIAA) ;

42. Une fois ces procédures préalables accomplies, le DAERE a la responsabilité de faire fonctionner ces différentes instances, selon les règles et les missions attribuées à chacune. Dès fin 2012, il conviendra de réunir le Comité Consultatif. Il sera notamment consulté sur les deux initiatives proposées par la Commission, dans l'hypothèse où elles seraient retenues parmi les priorités du Comité ministériel. De son côté, le Comité Inter-Départements sera sollicité sur deux dossiers : (i) la finalisation du TEC et les instruments de défense commerciale ; (ii) la mise en œuvre de la Réserve régionale de sécurité alimentaire.

43. Les Etats membres sont invités à finaliser au niveau de chaque pays le dispositif équivalent, de façon à faciliter la mise en œuvre des PNIA, et à assurer une parfaite articulation avec le niveau régional.

44. De façon à franchir rapidement une étape supplémentaire dans la coordination des interventions régionales, les partenaires techniques et financiers sont invités à canaliser l'essentiel des ressources qu'ils inscrivent au titre de leurs appuis à ECOWAP, à travers le fonds régional dédié au financement de la politique.

5.2.2 Accélérer la mise en œuvre concrète des programmes régionaux et mettre en place la Réserve régionale de sécurité alimentaire

45. Les Task Forces, avec l'appui du Hub Rural, sont invitées à accélérer le travail de préparation des programmes régionaux et à finaliser la conception des instruments de politique publique, dans les différents domaines retenus dans le PRIA.

46. Une fois adopté par le Comité Ministériel, le projet de constitution d'une réserve régionale de sécurité alimentaire devrait être rapidement mis en œuvre sous la responsabilité de la CEDEAO. A cette fin, la Commission devra rapidement mobiliser les ressources internes et externes nécessaires. Un tour de table des bailleurs de fonds interviendra dès le mois d'octobre 2012.

5.2.3 Promouvoir deux initiatives centrées sur la sécurité alimentaire

47. Deux notes d'orientation spécifiques sont soumises au Comité Ministériel. La première concerne l'offensive régionale pour la relance soutenue et durable de la riziculture en Afrique de l'Ouest. La seconde concerne l'initiative régionale en faveur d'une approche renouvelée de la sécurité alimentaire de proximité.

48. L'offensive régionale pour la relance soutenue et durable de la riziculture en Afrique de l'Ouest vise à cristalliser les efforts d'investissements et à centrer les instruments de politiques publiques sur une filière stratégique et déterminante pour la sécurité alimentaire globale de la région.

49. L'initiative régionale en faveur d'une approche renouvelée de la sécurité alimentaire de proximité, vise à placer les populations au centre des stratégies de sécurité alimentaire, en renouvelant les dispositifs de prévention et gestion des crises, et en plaçant la question de la résilience au centre des interventions prioritaires.

50. Sur la base des commentaires et décisions du Comité Ministériel, la Commission de la CEDEAO déterminera une feuille de route permettant d'opérationnaliser ces deux initiatives.